



DEMANDE DE REMISE DU PLACENTA À LA SUITE D'UN ACCOUCHEMENT

Depuis le 13 juillet 2017, un parent peut réclamer le placenta à la suite de la naissance de son enfant (circulaire 2017-024). Le placenta n'est plus considéré comme un déchet biomédical dès ce moment. Le médecin, la sage-femme ou l'infirmière doivent informer le parent de cette possibilité en période prénatale. Le parent qui désire conserver le placenta doit en faire la demande à l'établissement de santé où aura lieu l'accouchement. Cette demande doit être faite à l'équipe soignante, avant la naissance de l'enfant, et ce, le plus tôt possible.

Avant la remise du placenta, le parent est informé :

1. Que dans certaines situations, par exemple en cas de contamination virale, le placenta pourrait ne pas leur être remis.
2. Qu'il se peut que le placenta doive être transmis au laboratoire pour fin d'analyse. Ceci n'empêche pas qu'il soit remis aux parents par la suite. Cela peut, par contre, occasionner des délais et en modifier la forme initiale.
3. Le placenta n'est pas manipulé dans des conditions permettant d'en assurer la salubrité alimentaire. Le placenta peut être contaminé par des agents infectieux et son ingestion est fortement déconseillée.

Le parent qui quitte avec le placenta s'engage à respecter certaines conditions :

- Le placenta doit être manipulé avec des gants imperméables et il faut se laver les mains avec du savon et de l'eau après l'avoir manipulé.
- Toutes les mesures doivent être prises pour éviter un dommage à l'environnement ou une quelconque nuisance, par exemple s'assurer que des enfants ou des animaux ne puissent y avoir accès.
- Le placenta ne doit pas être vendu ou cédé ou faire l'objet de toute autre transaction.
- Le placenta doit être retourné à l'unité des naissances si le parent revient sur sa décision de conserver le placenta.

Je désire conserver le placenta. Je reconnais avoir reçu toute l'information pertinente et je m'engage à respecter les conditions émises au présent document.

Nom du parent (lettres moulées) : _____ Date : _____

Signature du parent : _____

Signature du témoin : _____

En tant que médecin accoucheur/sage-femme, j'accepte que le placenta soit remis au parent.

Nom de l'intervenant	Signature	Permis	aaaa/mm/jj